

L'utilisation du droit international humanitaire par les organes chargés de la protection des droits de l'homme (Document en Français)

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/23ca475e-8ab0-4895-9151-750c296d23f5>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/23ca475e-8ab0-4895-9151-750c296d23f5> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Dyukova Yulia](#)

Date de soutenance : 27-09-2019

Directeur(s) de thèse : [Santulli Carlo](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit international

Classification : Droit

Mots-clés libres : Droit international des droits de l'homme, Droit international humanitaire, Application, Interprétation, Dérogation, Lex specialis, Crimes de guerre, Occupation militaire, Conflit armé, Jus ad bellum

Mots-clés :

- Droits de l'homme (droit international)
- Droit humanitaire
- Guerre
- Crimes de guerre
- Occupation militaire
- Hiérarchie des normes juridiques

Résumé : Le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire sont deux branches du droit international public qui partagent l'objectif de protection des individus. Cependant, issus de processus historiques et politiques différents, ces deux régimes juridiques ne se fondent pas sur les mêmes principes et leurs systèmes institutionnels sont fort distincts. Cette recherche se propose d'étudier comment les organes chargés de surveiller la mise en oeuvre de principaux instruments régionaux et universels relatifs aux droits de l'homme utilisent le droit international humanitaire. Notre attention se portera sur la contribution que ces organes sont susceptibles d'apporter à la mise en oeuvre du droit international humanitaire mais aussi et surtout sur l'impact que la prise en compte de ce dernier peut avoir sur la protection des droits de l'homme. Les questions qui se posent devant nous sont celles de savoir à quel point le recours au droit international humanitaire par les organes chargés de la protection des droits de l'homme est possible, utile et propice à atteindre l'objet et le but d'instruments dont ils sont mandatés de surveiller l'application. Force est de constater que le rôle du droit international humanitaire dans leur travail ne peut qu'être très limité à moins qu'ils trahissent leur mandat et se transforment en juges du droit des conflits armés.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star

Identifiant : 2019PA020014

Type de ressource : Thèse

